

L'ARGUS

de l'assurance

■ ■ ■ Formations

OBLIGATION D'INFORMATION ET DEVOIR DE CONSEIL DES INTERMÉDIAIRES

Quelles obligations en assurance non vie et en assurance vie

1 HEURE, 16/09, DE 11H À 12H

JOURNÉES DU COURTAGE - PARIS

CODE : AJC11B

Objectifs de la formation

- Eviter le risque de non-conformité
- Connaître les principales exigences liées au devoir de conseil

Animée par

- **COLLIN Marie**
Présidente - Associée de la SAS spécialisée en
Conseil et formation en Conformité,
EOLE BUSINESS ET RH

Public concernés

- Courtiers, agents généraux, mandataires,
responsables et chargés de clientèle au sein des
organismes d'assurance, souscripteurs et
rédacteurs, gestionnaires de contrats

Présenter le statut d'intermédiaire au client

- Le renseignement sur la personne physique ou morale
- La méthode d'étude des offres du marché
- L'existence de liens capitalistiques
- L'immatriculation ORIAS
- La procédure de traitement des réclamations

Les règles de conduite

Dates

■ Paris

16/09/2020, de 11h à 12h

Critères d'admission

- Pour participer à ces formations, inscription obligatoire aux Journées du courtage : www.lesjournéesducourtage.com

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Modalités pédagogiques

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants.
- Les formations se déroulent en présentiel ou en classe virtuelle avec un équilibre théorie / pratique. Chaque fois que cela est pertinent des études de cas et des mises en pratique ou en situation sont proposées aux stagiaires.
- Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics.
- Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session.
- Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation.
- Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

Tarifs

- Tarif général _____ 69,00 € HT

- La transparence de la rémunération
- La prévention des conflits d'intérêt
- Le document IPID/KID selon la nature du produit

Les différents niveaux de conseil

- L'obligation de cohérence ou test de cohérence
- Le service de recommandation personnalisé
- Le Conseil ou recommandation fondé sur l'analyse d'un nombre suffisant de contrats

